

PARC FÉLIX BUISSON

Ce printemps, le projet d'aménagement d'une aire de jeux inclusive s'est concrétisé. Nos agents techniques municipaux ont assuré avec brio la pose de sept nouveaux jeux extérieurs qui sont venus enrichir l'existant, destinés aux enfants de 1 à 12 ans. .

Un mariage parfait d'équipements ludiques dans un environnement verdoyant propice à l'accueil des familles en quête de repos, de détente, de convivialité.

Cocon dans lequel leurs jeunes enfants pourront s'amuser, être actifs, se rencontrer et s'épanouir en toute sécurité.

L'accès est ouvert à tous, que ce soit pour le pic nique, une partie de boules ou utilisation des jeux. L'accès est autorisé pour les chiens tenus en laisse et aucun excrément ne doit se trouver sur les pelouses, l'espace étant destiné à recevoir des enfants.

En résumé un lieu à s'approprier sans modération où résonneront les rires des enfants.

Le montant total de l'investissement est de 34 000€ avec une aide spécifique de la Région AURA de 14 400€.

TRANSPORT SOLIDAIRE SAINT DENIS DE CABANNE:

Depuis le 7 mai 2024 la commune de St Denis de Cabanne a officiellement rejoint l'association Transport Solidaire de Charlieu.

Elle a pour objectif de proposer un service inédit de transport basé sur le volontariat, le bénévolat et l'échange, afin de permettre aux personnes isolées et sans moyen de locomotion, de se déplacer pour les nécessités de la vie courante, du lundi au vendredi, hors jours fériés et dans un rayon géographique limité à 50km.

Tous les Dionysiens, quels que soient leur âge et leur régime de protection sociale, peuvent bénéficier de ce service.

Ils doivent néanmoins au préalable adhérer à l'association, avec une cotisation annuelle de 5€ et une inscription qui s'effectue en mairie (tél : 04 77 60 08 21).

Une fois l'adhésion validée, il suffit de contacter le numéro unique : 07 60 41 77 57, pour demander un déplacement. La demande doit être effectuée au moins 48 heures à l'avance et un conducteur bénévole rappellera pour confirmer et préciser les conditions du transport. Ce dernier se fera payer directement ses frais kilométriques par la personne transportée le jour du déplacement et lui remettra un reçu. L'indemnisation s'élève à un forfait de 2€ plus 0,32€ par kilomètre parcouru sur le trajet aller-retour du domicile du bénéficiaire jusqu'au lieu de rendez- vous. Pour les trajets de courte distance, inférieurs à 6 km, un forfait de 4€ sera demandé par déplacement.

Vous désirez venir étoffer notre équipe de chauffeurs, vous pouvez prendre contact avec la référente de la commune : Béatrice Farabet au 06 82 75 25 70.

TRANSFORMATION DES COURS DE L'ÉCOLE G. & J. MEUNIER

Les travaux annoncés lors des vœux de début d'année auront lieu en majeure partie cet été. C'est l'entreprise Chartier Paysage de Vougy qui a remporté le marché.

Les travaux débuteront dès le 1^{er} jour des vacances scolaires le 8 juillet. Les premières interventions seront consacrées à la suppression du bitume dans les 2 cours. Puis les aménagements prendront place : circuit draisière en résine perméable dans la cour des maternelles, chemin d'accès dans la cour des primaires, installation de jeux en bois et de carrés potagers, création d'espaces pour faire classe dehors, apport de copeaux de bois pour recouvrir les sols... l'agrandissement de la cour des primaires se poursuivra sur septembre-octobre avec la création d'une petite plate-forme de sport utilisant une partie du gazon de l'ancien terrain de foot. Les plantations d'arbres et de massifs auront lieu durant l'automne/hiver. L'entreprise proposera aux enfants de participer à certaines phases de plantation, afin de les impliquer activement à la transformation de leur école.

Le coût du projet s'élève à 207 406 euros TTC et bénéficiera de subventions de l'Etat (DETR et Fond Vert) et de l'Education Nationale (dispositif NEFLE).

RÉNOVATION DU PARVIS DE LA MAIRIE

Autre projet annoncé en début d'année : la rénovation du parvis de la mairie sera conduite cet automne. C'est à nouveau l'entreprise Chartier qui réalisera les travaux.

En cohérence avec la volonté de l'équipe municipale de s'engager vers une évolution du village face au changement climatique, le projet prévoit de désimperméabiliser le parvis soit en le végétalisant, soit en installant une résine drainante. Des arbres, des massifs fleuris rustiques et des bulbes prendront également place devant la mairie, afin de rafraîchir cet espace et de le rendre plus attrayant tant pour nos yeux que pour les oiseaux et les insectes des environs.

Le coût du projet s'élève 24 498.TTC.avec une aide du département au titre de l'enveloppe de solidarité.

SITE INTERNET

Depuis plusieurs mois, l'équipe communication travail sur la refonte du site internet de la commune. Le prestataire « Réseau des Communes » a été choisi pour la création du nouveau site, sa grande expérience des sites municipaux, des conditions financières avantageuses et la simplicité d'utilisation ont eu les faveurs du conseil.

Le nouveau site reprend en grande partie les rubriques de l'ancien, celles-ci ont été mises à jour par les membres de la commission. On retrouve des informations utiles au quotidien sur le scolaire et la cantine, les locations de salle, les Comptes Rendus de conseil municipal ou l'urbanisme.....

Une rubrique « Economie » a été ajoutée dans laquelle figurent tous les commerçants, artisans ou industriels de la commune. L'annuaire des associations a aussi été mis à jour, avec une présentation plus conviviale.

Bonne visite sur <https://www.saintdenisdecabanne.fr>

UN SITE DE COMPOSTAGE PARTAGÉ INSTALLÉ RUE DE LA RÉPUBLIQUE

En décembre 2023, Charlieu-Belmont Communauté a inauguré un site de compostage partagé à Saint Denis de Cabanne. Situé rue de la République, ce nouvel équipement permet aux habitants de la commune n'ayant pas la possibilité d'installer un composteur individuel à leur domicile de pratiquer le compostage collectif et valoriser ainsi leurs déchets de cuisine.

Le composteur partagé se compose de trois bacs : au milieu, le bac d'apports où les utilisateurs viennent déposer leurs déchets de cuisine (épluchures, coquilles d'œufs, marc de café, sachets de thé, etc) et leurs restes alimentaires (hors viande et poisson pour éviter les nuisances) ; à gauche, le bac de maturation qui accueille le contenu du bac d'apports afin de poursuivre le processus de décomposition jusqu'à l'obtention d'un compost mûr ; à droite, le bac de broyat où sont stockés les copeaux de bois qui sont régulièrement ajoutés dans le bac d'apports afin de faciliter la décomposition.

Ce composteur est réservé aux déchets alimentaires. Il ne doit pas contenir de déchets de jardin, y compris l'herbe de tonte.

Formé et accompagné par les agents de la Communauté de communes, les référents de site, Jean Paul Janisset et Bruno Troncy, s'occupent de vérifier la bonne conformité des apports et de sensibiliser les riverains aux bonnes pratiques de compostage. Les premiers mois de fonctionnement ont démontré l'adhésion de la population, en termes de quantités déposées mais aussi de qualité des apports (très peu d'erreurs constatées).

On estime que le compostage permet de réduire d'environ 30 % le contenu de la poubelle des ordures ménagères, donc de diminuer les déchets voués à l'enfouissement.

Au bout de 10 mois environ, la dégradation des déchets permet d'obtenir un compost de qualité qui, mélangé à la terre, fertilise les sols et améliore la croissance des végétaux.

Pour tous renseignements sur les consignes de compostage ou pour obtenir un seau de cuisine permettant de transporter les déchets jusqu'au composteur, vous pouvez contacter les agents de prévention de la Communauté de communes au 06 19 99 34 96 ou 06 85 52 07 33.

POUR INFO :

Nous rappelons aux propriétaires de terrains situés en bordure des voies communales que l'entretien des haies doit être réalisé régulièrement afin de ne pas gêner la circulation ou la visibilité des automobilistes. La responsabilité des propriétaires pourrait être engagée en cas d'accident.

Vous souhaitez suivre l'actualité de St Denis de Cabanne !!!! venez rejoindre les 709 citoyens déjà inscrits sur panneaux Pocket, télécharger l'application sur votre smartphone.

**Panneau
Pocket**

FLASH MUNICIPAL

N°31 juillet 2024.

Mot du maire

Cette année comme la précédente est chargée en termes de réalisations que vous retrouverez dans ce flash. L'inauguration le 25 mai dernier du parc des sports rénové a été une belle réussite qui a permis de montrer à tous les financeurs et aux parlementaires, que ce site était vivant, et correspondait à une attente et à un besoin réel pour la dynamique de la vie associative sportive et au-delà du lien social et intergénérationnel. La présence très nombreuse tant des sportifs que des habitants a renvoyé une belle image de notre St D'nis, de sa cohésion, de son envie de faire ensemble, joli pied de nez à un moment où la tendance est plus d'exacerber les tensions et les différences.

Dans le même esprit, l'inauguration des jeux au parc Félix Buisson réalisé grâce au concours important de la Région répond à ce même besoin de lieu de détente et de partage pour nos familles. Merci à tous de respecter ces lieux et équipements qui traduisent l'une de nos priorités en direction de la jeunesse et des familles, également au cœur des travaux qui démarrent pour améliorer nos cours d'école cet été.

Un autre chantier, celui de la nouvelle station d'épuration, devrait démarrer en septembre sous réserve de l'obtention d'un financement attendu de l'agence de l'eau Loire Bretagne sans lequel nous n'engagerons pas les travaux, même s'ils sont nécessaires et essentiels, l'ancienne station ainsi que les réseaux en amont étant « en fin de vie ».

Concernant la réhabilitation de la friche, nous avons retenu l'offre de l'aménageur Novim, société d'économie mixte ligérienne dont les actionnaires principaux sont le département et les principales collectivités. Novim, qui aura pour partenaire Loire habitat, portera en partenariat avec nous dans le cadre du contrat de concession, tous les aménagements préalables, voirie réseaux et se chargera de commercialiser les différents lots à bâtir. Il reste cependant une condition de taille, à savoir l'obtention d'un financement conséquent dans le cadre du Fonds Friche, permettant notamment de racheter le site à Epora d'une valeur équivalente à 50% des coûts supportés (achat de départ, études travaux de démolition et dépollution. Nous devrions être fixés à la rentrée de septembre sur notre dossier déposé à la préfecture de Région conjointement avec Novim.

Pour terminer, je vous informe du changement au 1^{er} juillet au secrétariat de mairie, avec le recrutement d'Aurélie Besarçon suite au non renouvellement du contrat de Lucie Carneiro. Nous lui souhaitons bonne intégration et adaptation et je vous remercie de bien l'accueillir et de faire preuve d'indulgence, car elle aura beaucoup à apprendre comme c'est souvent le cas dans une mairie. Il n'existe pas de formation initiale pour ce beau métier très complexe. Je dis souvent que secrétaire de mairie, c'est un vrai couteau suisse, tant le champ de connaissances est large : finances, comptabilité et budgets, urbanisme, marchés publics, social..., et de plus en plus conseils sur de nombreuses politiques publiques même si les maisons France Service viennent enfin combler la perte de nombreux services publics de proximité. Je serais ainsi que mes adjoints aux côtés de Stéphanie et Aurélié, notamment pour répondre à vos questionnements, pour ainsi faciliter cette phase d'adaptation et de formation.

Bel été à chacun de vous.

René VALORGE